

La dépendance aux métaux stratégiques quelles solutions pour l'économie ?

Déclaration du groupe CFTC

Concilier le caractère stratégique des métaux rares pour l'économie française - dans un contexte de concurrence internationale exacerbée et d'appauvrissement de la ressource - et la nécessité de prendre les mesures indispensables pour éviter les ruptures d'approvisionnement, sans compromettre la transition écologique, tel est le défi que le présent rapport se doit de relever.

Les métaux rares sont en effet devenus des facteurs de production incontournables d'une économie moderne. De nombreux secteurs d'avenir, comme l'informatique, l'optique, et bien d'autres... en ont un besoin grandissant. Ils sont également constitutifs d'appareils que nous utilisons quotidiennement, sans que nous en ayons une claire conscience : ainsi, en trouve-t-on dans les ordinateurs, les smartphones, les LED, l'électroménager ainsi que dans les énergies renouvelables.

La CFTC approuve les préconisations 1, 2 et 3 sur la nécessité pour l'État de s'impliquer dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale, par la sécurisation des approvisionnements de l'industrie française ainsi que par des engagements financiers, et le renforcement de la coopération interétatique aux échelons européen et international.

Le groupe CFTC insiste particulièrement sur le développement de l'économie circulaire, mis en avant par le projet d'avis.

En effet, les préconisations 5, 6 & 7, nous semblent très pertinentes. Si l'extraction domestique est nécessaire pour assurer un minimum d'indépendance, elle n'est cependant pas sans risques environnementaux et sociaux. D'où la nécessité de mettre l'accent sur le recyclage des équipements, leur « réparabilité », d'en favoriser la durabilité et de lutter contre l'obsolescence programmée. Pour la CFTC, l'économie du partage constitue également une piste à creuser pour économiser ces métaux. La préconisation 9, qui vise à considérer les métaux rares comme des biens communs, participe à cette dynamique.

En outre, la CFTC estime qu'il serait préférable de faire porter l'essentiel des efforts sur l'affinage des métaux pour utiliser moins et mieux ces métaux stratégiques ; ces mesures étant plus porteuses en termes de création d'emploi. Dans tous les cas, nous ne pourrions pas faire l'économie d'un effort accru en matière de formation professionnelle continue.

Enfin, le rapport évoque une série de préconisations destinées à « faire renaître l'exploitation minière » en conformité avec les exigences et contraintes de notre époque. Pour ce faire, il propose de réformer le code minier pour tenir compte des engagements environnementaux, en associant les parties prenantes dans les différents processus de concertation (préconisations 13 et 14). La CFTC apprécie particulièrement la préconisation 14 en faveur d'expérimentations (qui devront se confronter à des questions d'acceptabilité des citoyens).

Le rapport se conclut sur une préconisation des plus importantes à nos yeux : « la relance des formations pluridisciplinaires en géologie, métallurgie et mines ». Elle cherche ainsi à anticiper les besoins de l'industrie de demain en tenant compte des évolutions en cours et à venir du monde du travail. Cela ne peut que nous satisfaire. Puisque le rapport relève le défi initial, la CFTC a voté l'avis.